

# Webinaire CEE

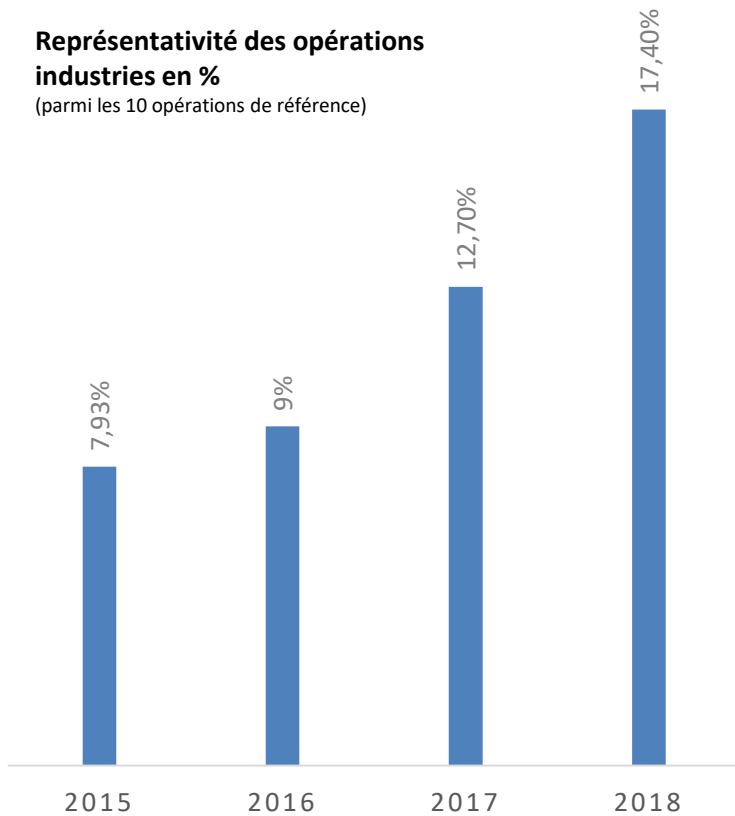
## Présentation des actions éligibles

### A qui s'adresser pour en bénéficier?

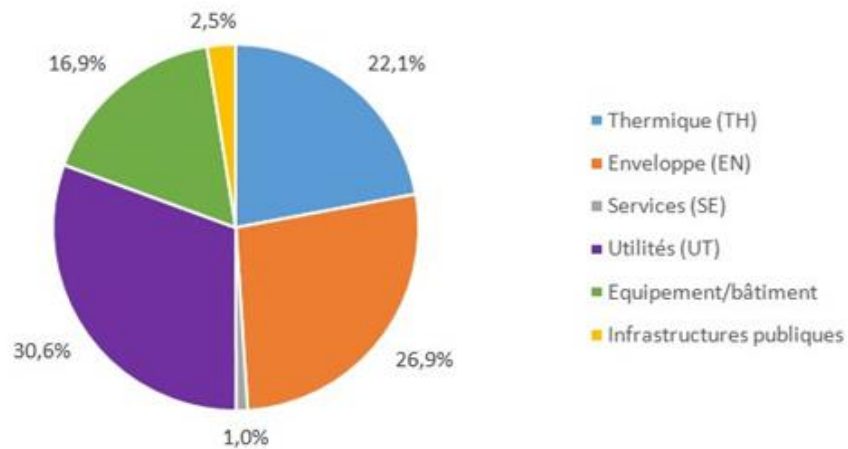
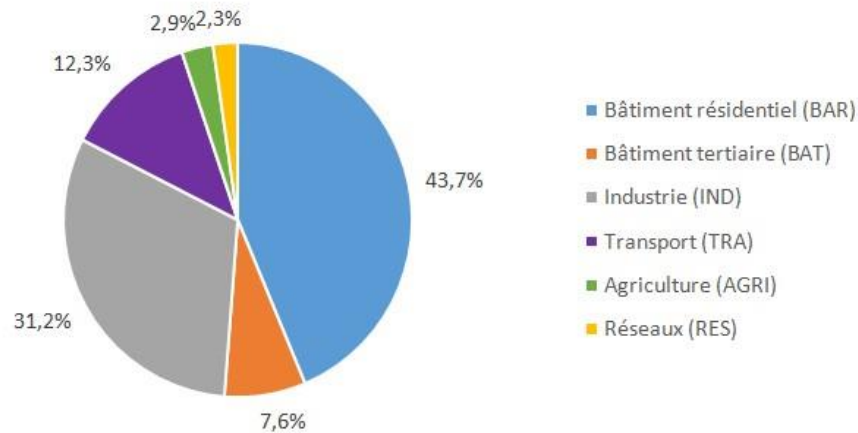
Steeve BENISTY

# Actions éligibles: Evolutions

## Représentativité des opérations industries en % (parmi les 10 opérations de référence)

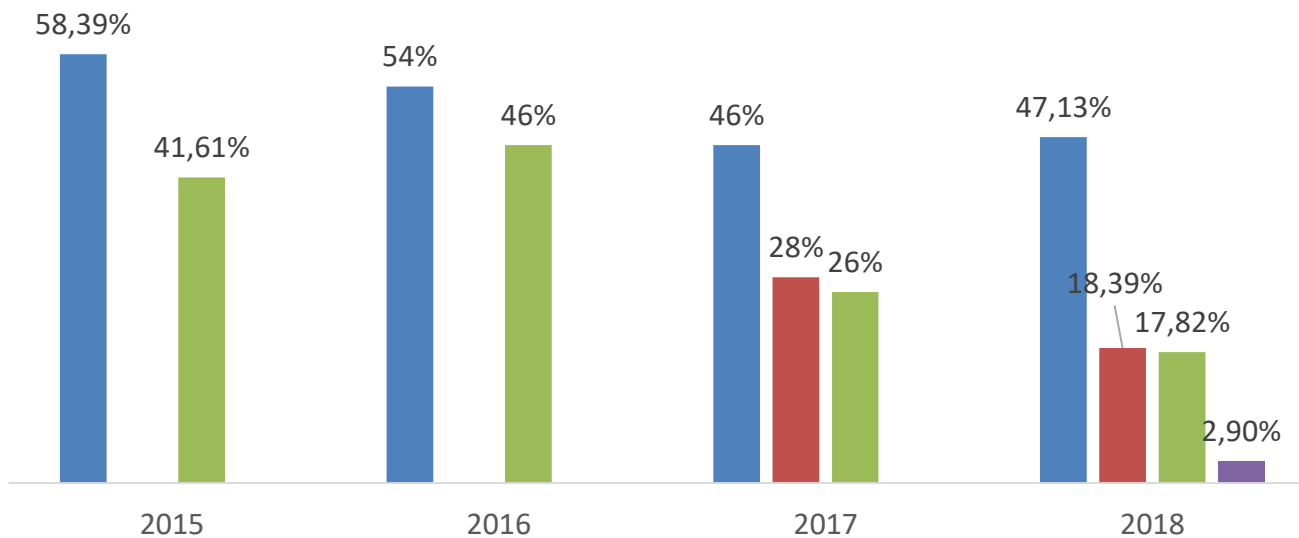


## CEE délivrés par secteur





# Actions éligibles: Evolutions



- Systeme de recuperation de chaleur sur un groupe de production de froid
- Isolation des combles ou de toiture (tertiaire)
- Systeme de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
- Matelas isolation point singulier

# Actions éligibles: Exemples



- Régulation sur production de froid pour avoir une BP flottante
- Régulation sur production de froid pour avoir une HP flottante

- Isolation des parois planes ou cylindriques sur les process industriels
- Matelas pour isolation de points singuliers

- Ventilation simple flux débit d'air constant et modulé
- Ventilation simple flux à débit d'air constant



Système de condensation frigorifique à haute efficacité



Récupération de chaleur sur groupe de production de froid

- Lanterneau d'éclairage zénital
- Conduit de lumière naturel
- Tube à led

- Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur
- Economiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
- Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle

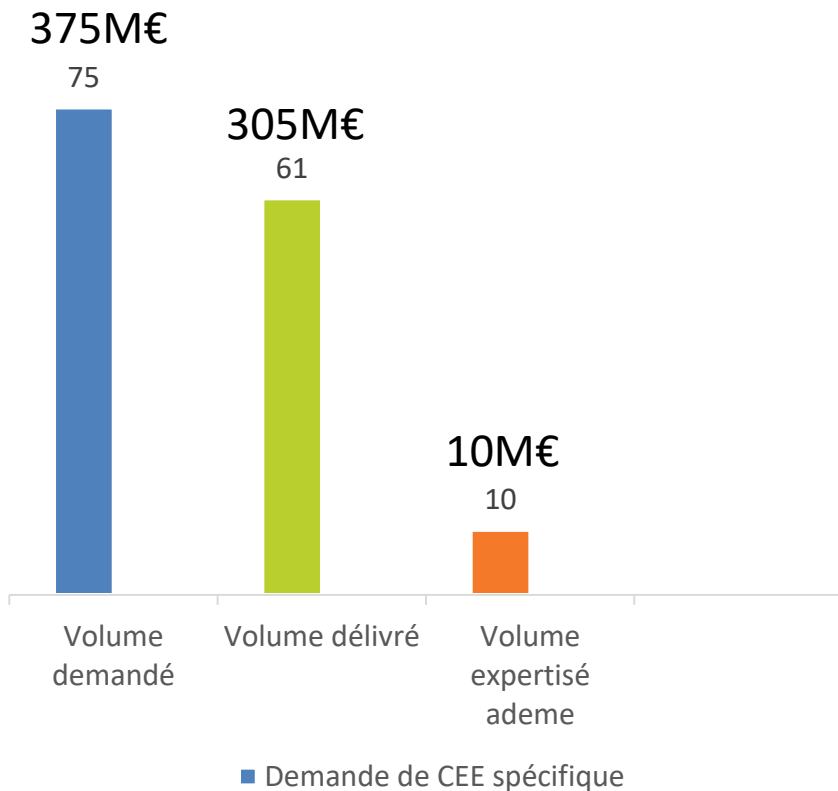


## Actions non standards: cas du spécifique

- ✓ Périmètre non concerné par les opérations standardisées
- ✓ Implique un investissement non contraint par une norme
- ✓ Opération qui ne se réduit pas à une substitution d'énergie par une autre
- ✓ Ne bénéficie pas d'une aide ADEME et est hors cadre PNAQ
- ✓ Le temps de retour de l'opération est supérieur à 3ans
- ✓ Disposer d'une incitation via un obligé
- ✓ Avoir réalisé un audit énergétique (moins de 4 ans) par un auditeur compétent et indépendant

# Actions non éligibles: cas du spécifique

## Demande de CEE spécifiques



253  
demandes

En instruction

1,2M€  
par  
demande

2M€  
par  
demande

Durée de la démarche: 1 an et +

# A qui s'adresser

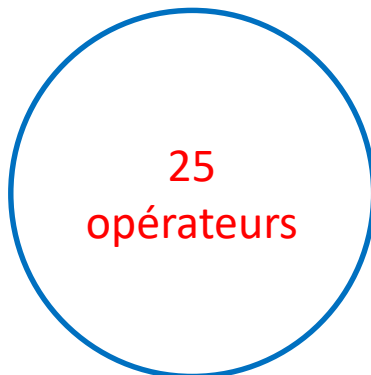
	Gisements possibles	Montage de dossier	Prime financière	Contrôle de chantier
Obligés	Les principaux acteurs en standard en interne ou sous traitance.	Oui - Acteurs restreints en spécifique	Oui	Contrôles réglementaires
Déléataires	Oui	Oui - Acteurs restreints en spécifique	Oui	Contrôles volontaires et réglementaire avec BC
Mandataires	Oui	Oui	Egale à celle de l'obligé avec retenue de %	Non en majorité – Contrôle administratif
Trader	Non	Non	En partenariat Ou intégré à déléataire	Non
Installateurs	Oui pour les plus importants	En partenariat avec les MOD	En partenariat avec les MOD avec un % retenu parfois	Non
Bureaux d'étude	Oui	Oui	Non	Non
Bureaux de contrôle	Non	Non	Non	Oui

# Principaux acteurs obligés

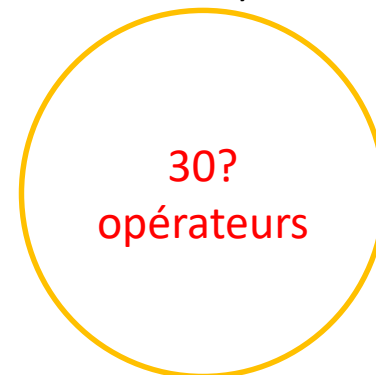
## Obligés Réglementaires (non exhaustif)



## Obligés volontaires (délégataires)



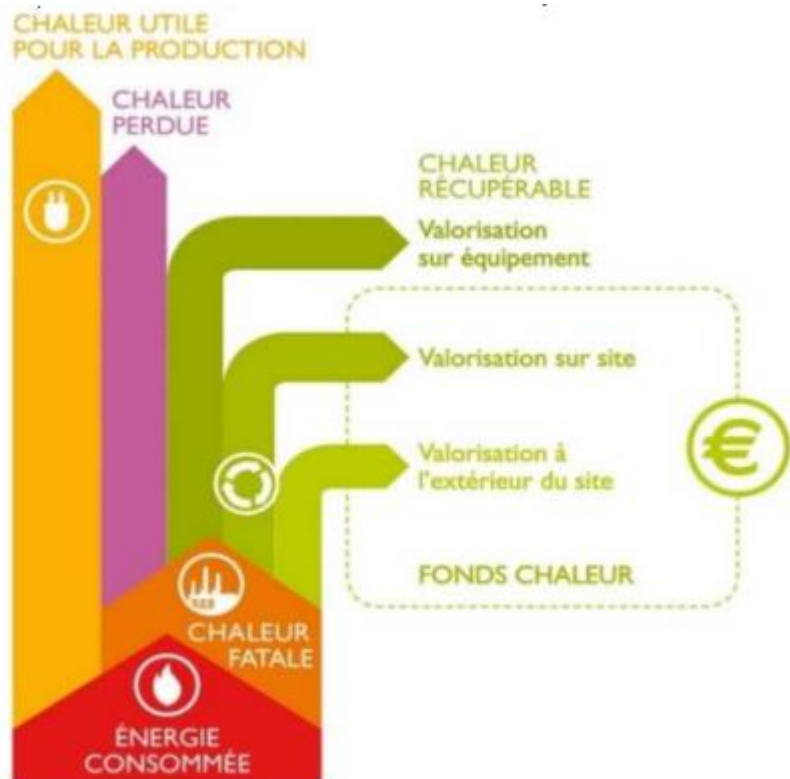
## Vecteur de l'obligation (mandataires)



Le nombre des acteurs a tendance à augmenter.  
Certaines sociétés disposent de plusieurs délégations  
via leurs filiales. Une liste des acteurs délégataires est  
publiée sur le site du Ministère.



# Au-delà des CEE



Les CEE ne sont pas cumulatif avec une aide Ademe

Les montants des aides sont de 30% jusqu'à 50% pour une petite entreprise

Les dossier ont une durée d'instruction plus élevé qu'une demande au titre des CEE et sont versés à posteriori.